

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 16 JUIN 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 16 juin 2019*

Aujourd'hui, à vingt-trois heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 9 Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

n^o 21 Loi sur la laïcité de l'État

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.